

A GROUP
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 314 680 euros
Siège social : 9 rue de l'Aqueduc - ZA du Charpenay
69210 LENTILLY
828 909 754 RCS LYON

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS
(ARTICLE L. 232-25 AL.2 ET L. 232-26 AL.2 DU CODE DE COMMERCE)

Concernant la société suivante :

Dénomination : **A GROUP**

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Numéro unique d'identification - (Siren) : 828 909 754 RCS LYON

Représentée par : **Monsieur Stéphane SIFFERT**, gérant,

(x) agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

() étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025

(x) Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

() Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

() Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

() Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

() Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Monsieur Stéphane SIFFERT



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : SARL A GROUP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 9 RUE DE L'AQUEDUC 69210 LENTILLY		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 82890975400016		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 31/12/2025		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA		
AC I1: IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB	AC	
	Frais de développement*	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	10 733
	Fonds commercial	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	193
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	186 711
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	
	Participations	CS	CT	2 307 300
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	2 504 937
AC I2: CIRCULANT *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	336 796
	Autres créances (3)	BZ	CA	267 537
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités	CF	CG	65 811	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	20 438	
TOTAL (III)		CJ	CK	690 583
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW		
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	3 195 520
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP	(3) Part à plus d'1 an : CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SARL A GROUP		Néant ☐ *			
			Exercice N					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 314 680)			DA	1 314 680			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	45 320			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC				
	Réserve légale (3)			DD	29 781			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	309 804			
	Report à nouveau			DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	178 175			
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	1 877 760			
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN					
TOTAL (II)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	348 317			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	2 212			
	Instruments financiers à terme			DI				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	91 636			
	Dettes fiscales et sociales			DY	88 804			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	786 790			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
TOTAL (IV)			EC	1 317 760				
Ecart de conversion passif * et différences d'évaluation			ED					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 195 520				
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C		
			Ecart de réévaluation libre			1D		
			Réserve de réévaluation (1976)			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 049 493			
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifié.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

En Euro

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Installations techniques		5-10 ANS
Matériel de transport		4-5 ANS
Matériel informatique	3,00	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières, et sont comptabilisés en charges.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

En Euro

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	31 408,00		3 280,00
TOTAL	31 408,00		3 280,00
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			262,41
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 694,59		107 134,54
Matériel de transport	630,00		3 120,00
Matériel de bureau, informatique & mobilier	97 716,24		31 541,37
TOTAL	100 040,83		142 058,32
Immobilisations financières			
Autres participations	2 267 299,00		40 001,00
TOTAL	2 267 299,00		40 001,00
TOTAL GENERAL	2 398 747,83		185 339,32

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SARL A GROUP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			34 688,00	
TOTAL			34 688,00	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			262,41	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			108 829,13	
Matériel de transport			3 750,00	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			129 257,61	
TOTAL			242 099,15	
Immobilisations financières				
Autres participations			2 307 300,00	
TOTAL			2 307 300,00	
TOTAL GENERAL			2 584 087,15	

En Euro

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			12 352,81	11 602,33		23 955,14
TOTAL			12 352,81	11 602,33		23 955,14
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels				69,50		69,50
Inst. générales, agencts divers			623,98	1 211,51		1 835,49
Matériel de transport			40,27	373,49		413,76
Matériel de bureau, informatique			29 630,78	23 245,67		52 876,45
TOTAL			30 295,03	24 900,17		55 195,20
TOTAL GENERAL			42 647,84	36 502,50		79 150,34

FILIALES ET PARTICIPATIONS

SARL A GROUP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (b) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
Filiales et participations			Brute	Nette					

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
ABITIBI MAINTENANCE - 9 Rue de l'Aqueduc 69210 LENTILLY - 423510627	988 977,00	100,00	1 866 000,00	1 866 000,00			5 772 246,00	120 282,00	119 678,00
Observations	Fusion au 01/01/2025 de PROXI GAZ SERVICE avec ABITIBI MAINTENANCE								
ABITIBI PRO - 9 Rue de l'Aqueduc 69210 LENTILLY - 424628907	310 131,00	100,00	400 000,00	400 000,00			1 226 245,00	116 227,00	54 128,00
917 LH - 9 Rue de l'Aqueduc 69210 LENTILLY - 885172320		99,92	1 199,00	1 199,00	76 840,08		118 595,00	44 962,00	
ABITIBI SUD - 0 Rue de l'Aqueduc 69210 LENTILLY - 481490571	37 197,00	100,00	40 001,00	40 001,00			100 452,00	3 183,00	
A. TOTAL DES FILIALES			2 307 200,00	2 307 200,00	76 840,08				173 806,00

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)									
SCI 917 K - 0 ZA DU CHARPENAY 69210 LENTILLY - 489366807	-104 257,00	10,00	100,00	100,00	153 568,84		39 191,00	-28 951,00	
B. TOTAL DES PARTICIPATIONS			100,00	100,00	153 568,84				
C. TOTAL DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS (A + B)			2 307 300,00	2 307 300,00	230 408,92				173 806,00

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

En Euro

	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotation aux amort. théorique		Valeur nette
			de l'exercice	cumul exerc. ant.	
Inst. matériels et outillages	30 125,95		1 188,30		-1 188,30
Autres immobs corporelles	165 486,65		55 963,20	33 097,33	-89 060,53
TOTAL	195 612,60		57 151,50	33 097,33	-90 248,83

	Redevance payée		Redevance restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumul exerc. antérieurs	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	
Inst. matériels et outillages	1 822,25		8 601,00	25 086,25		
Autres immobs corporelles	37 774,92	64 394,57	37 774,92	48 886,99		
TOTAL	39 597,17	64 394,57	46 375,92	73 973,24		

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	336 796,14	336 796,14	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 271,35	21 271,35	
Groupe et associés (2)	230 447,69	230 447,69	
Débiteurs divers	15 818,34	15 818,34	
Charges constatées d'avance	20 438,25	20 438,25	
TOTAL	624 771,77	624 771,77	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SARL A GROUP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	348 317,39	80 050,74	267 204,25	1 062,40
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	2 212,26	2 212,26		
Fournisseurs et comptes rattachés	91 635,56	91 635,56		
Personnel et comptes rattachés	1 998,51	1 998,51		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 815,82	14 815,82		
Impôts sur les bénéfices	1 864,00	1 864,00		
Taxe sur la valeur ajoutée	64 760,21	64 760,21		
Autres impôts et taxes assimilées	5 365,34	5 365,34		
Groupes et associés (2)	786 559,07	786 559,07		
Autres dettes	231,41	231,41		
TOTAL	1 317 759,57	1 049 492,92	267 204,25	1 062,40
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	96 644,55			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	112 420,53			

En Euro

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Autres engagements donnés						
Contrats de crédits-bails	14 296,88					14 296,88
TOTAL (1)	14 296,88					14 296,88
	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL	14 296,88					14 296,88

En Euro

CHANGEMENT DE REGLEMENTATION COMPTABLE

Le changement de réglementation apporté par l'adoption du règlement ANC N°2022-06 induit un changement de méthode comptable, notamment une nouvelle nomenclature des comptes et de nouvelles règles comptables, et une nouvelle présentation des présents états financiers. L'application du règlement n'a pas d'impact sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice.

L'application de ces textes, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, n'a pas d'incidence significative sur les comptes de l'exercice.

A GROUP
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 314 680 euros
Siège social : 9 rue de l'Aqueduc - ZA du Charpenay
69210 LENTILLY
828 909 754 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2026
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 178 174,94 euros de la manière suivante :

A la réserve légale **9 000,00 euros**

A titre de dividendes **169 174,94 euros**

TOTAL égal au bénéfice **178 174,94 euros**

De plus, l'Assemblée Générale décide de prélever une somme de 69 825,06 euros sur le compte « Autres Réserves » à titre de dividendes, de sorte que la distribution totale s'élève à 239 000 euros.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de verser à titre dérogatoire 159 000 euros de dividendes à l'associé majoritaire. Le solde, soit la somme de 80 000 euros, sera réparti entre les autres associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, à savoir 40 000 euros chacun.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 239 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} août 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés concernés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6% (taux applicable depuis le 1^{er} janvier 2026), sous réserve de ce qui est précisé ci-après pour les associés gérants majoritaires. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur

l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

En application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Gérant

